

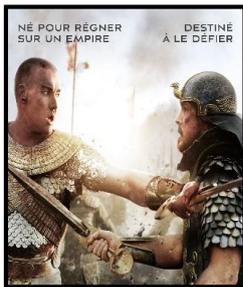
# EXODUS : GODS AND KINGS

**LE MIEUX ADAPTÉ.** La première tentation est de prendre le film pour une adaptation du récit biblique de l'Exode : après tout, c'est bien ainsi que le film nous est présenté. Cependant le mot « adaptation » nous induirait ici en erreur.

On peut comparer ça à une traduction : « traduire, c'est trahir », comme disent les italiens. Il est toujours périlleux de rendre la forme et le fond en passant d'une langue à l'autre : il y a toujours de la perte, et c'est d'autant plus vrai quand la forme fait partie de l'œuvre. La poésie, par exemple, ne peut tout simplement pas être traduite. Ce qu'on peut faire, c'est traduire son sens, ou bien sa forme, mais la perte est souvent trop grande pour qualifier le résultat de rendu « fidèle ». Il faut plutôt créer une nouvelle œuvre dans la langue ciblée, en s'inspirant de l'œuvre originale. C'est pour ça que les traducteurs ont un statut juridique de « co-auteurs » plutôt que de « secrétaire » : leur travail sur l'œuvre est de nature participative.

Il en va de même pour les « adaptations » au cinéma. **Toute adaptation est en réalité une nouvelle création**, et toute ressemblance avec l'œuvre d'origine doit d'abord être considérée dans son nouveau contexte. C'est pourquoi, contrairement à ce que d'autres ont entrepris, je n'appuierai pas mon appréciation du film sur sa prétendue « infidélité » à l'histoire originale, même si cette dernière peut offrir un point de comparaison utile pour remarquer les choix du réalisateur et des scénaristes.

**I GOT THE POWER.** Exodus, c'est avant tout une question : *Quel genre de dieu se réserve une montagne à lui sur terre ? Quel genre de dieu demande à un homme d'abandonner sa famille ? Quel genre de dieu tue des enfants pour se venger ?* Le comportement de *ce genre* de dieu trouble les hommes.



Pourtant, comme le suggère le sous-titre « Gods and Kings », de même que les posters du film (voir ci-contre), **il ne s'agit pas tant de dieu, mais de l'autorité et de son exercice**<sup>1</sup>. D'ailleurs, le roi d'Égypte était considéré comme un dieu, et ce qui fait l'intrigue ici, c'est la rivalité entre un homme qui se prend pour un dieu, et un dieu qui réagit violemment à cette usurpation. Il défend son autorité, et montre avec force et brutalité qui, de lui ou du Pharaon, « est le plus efficace pour tuer ». Ce dieu-là est du genre à refuser qu'un homme peureux et superstitieux maltraite son peuple et se mette au même rang que lui. Et la solution de ce dieu, c'est d'abord de ravager l'Égypte, puis de transmettre une loi écrite à son peuple.

La seule chose qu'apporte donc véritablement le dieu des hébreux ici dans l'exercice du pouvoir, comme nous l'explique la fin du film, c'est le fondement d'une loi écrite, d'un texte juridique immuable qui sert de référence commune. C'est précisément ce qui est censé protéger les hommes de l'abus d'autorité dont sont susceptibles leurs dirigeants, qui ne sont que des hommes eux aussi, après tout. On pourrait se demander pourquoi Dieu n'est pas celui qui exerce son autorité directement, mais au vu des 10 plaies qui viennent de s'abattre sur l'Égypte, on se dit qu'on préfère probablement deux tablettes gravées : on a compris le principe, pour le reste on va se débrouiller seuls.

Cette loi écrite, référence commune, est-ce une vraie solution ? Nous protège-t-elle des abus et nous dispense-t-elle de dieu, ne serait-ce que pour vivre en société ? L'histoire montre le contraire, et cet avis, loin d'être le prêchi-prêcha d'un individu, est la conclusion unanime des autorités politiques internationales du 20<sup>e</sup> siècle.

**POSER ET RECONNAÎTRE.** Il existe deux façons de voir la loi. La première s'appelle le « positivisme juridique » : la loi, c'est ce qui est posé (d'où le nom), c'est-à-dire ce qui est à la fois décrété et appliqué dans l'espace public. Cette vision est censée contrer, comme dans Exodus, un pouvoir capricieux des tyrans ou de la foule, c'est pourquoi elle est procédurale et résulte d'un compromis sociétal relativement arbitraire (qui, du coup, a l'avantage d'être incontestable, puisqu'il n'a pas de fondement objectif). L'autre manière de voir les choses, c'est la « loi naturelle » : une loi connue de tous, que personne ne peut enfreindre sans se rendre coupable, alors même qu'elle inscrite nulle part, si ce n'est dans nos consciences.

<sup>1</sup> Bien que le sous-titre ait été rajouté pour des raisons de copyright, Ridley Scott déclare : « Au final, ça ne me dérange pas, *des Dieux et des Rois*, parce qu'en effet c'est ce dont on traite : une société qui a un certain moment croyait à des milliers de dieux (...) » ([Article de Screenrant](#), juillet 2014).

**Une telle loi existe-t-elle ?** C'est la question à laquelle répondent les procès de Nuremberg, qui comptent parmi les plus célèbres de l'histoire. Tenus après la Seconde Guerre Mondiale, ils ont vu condamner des hommes qui n'avaient jamais été reconnus coupables d'avoir enfreint une quelconque loi écrite. Adolf Hitler avait été élu, il avait acquis légalement les pleins pouvoirs, et ses ordres avaient été exécutés par ces hommes. Dès lors, les condamnés reviennent à affirmer deux choses : d'abord, qu'il existe une loi supérieure à la loi écrite, quelle qu'elle soit ; et ensuite, que tous les hommes sont capables de connaître cette loi (sinon ils seraient responsables, mais pas coupables).



Box des accusés, Nuremberg (46)

Ainsi, aucune autorité nationale ou même internationale ne peut légitimement enfreindre cette loi naturelle. C'est pour cela que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen est bien une déclaration, et non un décret : ce n'est pas un compromis, c'est une reconnaissance d'un état de fait *naturel*. En tant qu'humains, nous *naïssons* libres et égaux en droits.

**ENTRE DEUX LOIS.** En cela, le film n'affirme rien de plus que la conclusion à laquelle nous sommes arrivés : qu'il faut conformer la loi écrite à la loi naturelle. En effet, Moïse reconnaît être d'accord sur tous les commandements que le messager de Dieu lui dicte : sa conscience identifie bien la loi naturelle. Et pourtant, Dieu lui fait écrire cette loi sur des tables de pierre ! Comme s'il était capable de la reconnaître en la voyant, mais pas de la formuler de lui-même... un peu comme nous tous.

Ceci dit, si nous sommes tous naturellement capables de connaître et reconnaître cette loi, pourquoi ne l'appliquons-nous pas naturellement ? Le film ne répond pas à cette question. Qu'est-ce qui nous empêche de choisir la justice ? Ce n'est pas l'absence de loi écrite : en tant que spectateur, plusieurs millénaires après les événements, nous constatons bien que la loi écrite ne fait que limiter les dégâts, quand elle ne crée pas plus de problèmes qu'elle ne résout.

D'après la Bible, la loi naturelle, qui est donc divine, n'est pas révélée pour qu'on puisse enfin la respecter, mais pour qu'on reconnaisse à la fois qu'elle est juste et qu'on n'arrive pas à s'y conformer. **La loi est révélée pour nous mettre face à notre faiblesse de caractère**, pour que nous nous rendions compte que le problème est en nous. Il nous faut donc autre chose, non pas une loi écrite, extérieure, mais que la justice soit inscrite dans nos cœurs. Il nous faut quelque chose qui peut réaligner notre volonté sur ce que nous reconnaissons naturellement. Et il nous faut aussi quelque chose qui nous protège des conséquences de nos infractions, de la punition que nous avons méritée.

Dans le récit biblique, après avoir donné la loi à Israël, le dieu des hébreux est resté présent parmi eux. Il a proclamé longtemps par ses prophètes l'insuffisance de cette loi impossible à accomplir. En même temps, il répétait une promesse : « Je mettrai ma loi en vous, je l'inscrirai dans vos cœurs », « le jour viendra où je passerai une nouvelle alliance avec vous, pas comme mon ancienne alliance, que vous avez brisée », « je prendrai votre cœur de pierre et je le remplacerai par un cœur de chair, et je mettrai mon esprit en vous », « je vous aspergerai d'une eau pure qui vous purifiera ». **Au lieu de nous faire la morale, Dieu veut nous rendre moraux.**

Cette nouvelle alliance, ce nouveau testament, que le dieu des hébreux promet à quiconque le veut, c'est sa présence. Il s'est incarné en Jésus et a vécu une vie humaine pour accompagner l'humanité. Pour régler le problème de la punition que méritaient nos actes immoraux, il a subi à notre place la colère divine, la même que celle qui a provoqué les 10 plaies d'Egypte. Extérieurement, il est mort sur une croix, mais intérieurement, il a fait face au déluge de la justice divine, pour nous l'épargner. Puis, ayant vaincu la mort, il est ressuscité. Enfin, il est retourné dans les cieux, et depuis, il continue d'offrir sa présence spirituelle et son pardon à qui les veut bien, en attendant qu'il revienne pour exécuter son Jugement final. Ce jour-là, tout comme les plaies ont épargné les hébreux, la punition divine n'épargnera que ceux pour qui Jésus aura déjà payé, ceux qui auront accepté son sacrifice et reçu son esprit.

La vie de Jésus est en fait l'accomplissement de ce que Moïse a cherché, de ce que nous cherchons tous : une juste et bonne autorité, un dirigeant qui mène par l'exemple, qui se sacrifie pour ses sujets, mais qui n'oublie pas qu'il y a une justice. La vie de Jésus témoigne de ce dieu que les premiers commandements de la loi nous demandent d'honorer : un dieu unique en son genre.

Car *quel genre de Dieu* donne sa propre vie pour sauver des criminels ?